



# OUI de Initiative populaire imposition individuelle

Avec l'initiative populaire pour l'introduction de l'imposition individuelle, nous avons maintenant entre nos mains la possibilité de taxer séparément et donc équitablement les performances professionnelles et le patrimoine des couples.

L'imposition individuelle fait référence à une méthode d'imposition selon laquelle le revenu de chaque personne physique est imposé individuellement. Le montant de l'impôt dépend uniquement des revenus du particulier. Aujourd'hui, en Suisse, l'imposition individuelle n'est appliquée qu'aux célibataires et aux couples non mariés. Les couples mariés et les couples de même sexe vivant en partenariat enregistré sont toutefois imposés ensemble.

## Pour davantage de justice

Notre Constitution consacre le principe de l'imposition en fonction de la capacité économique. Aujourd'hui, la capacité financière individuelle des couples soumis à l'imposition conjointement (mariage / partenariat enregistré) est évaluée différemment à des fins fiscales de celle des couples non mariés et célibataires. La capacité financière individuelle à des fins fiscales ne peut être mesurée qu'indépendamment de l'état civil. C'est pourquoi l'imposition individuelle est enfin nécessaire !

## Contre la pénalisation du mariage

En raison du système fiscal actuel, les couples imposés conjointement peuvent être moins bien lotis et payer plus d'impôts qu'un couple comparable imposé individuellement ("pénalisation de mariage"). C'est notamment le cas si les deux conjoints exercent un emploi rémunéré. L'imposition individuelle permettrait enfin de supprimer la pénalisation du mariage !

## Faire avancer l'égalité

Notre société se caractérise par la diversité et comprend différents modèles de vie vécus comme partenaires. L'imposition individuelle rend justice à toutes les formes de cohabitation!

## Créer des opportunités égales

Le système fiscal actuel favorise les mariages dans lesquels un seul des conjoints travaille et assure donc seul le revenu du ménage. Les femmes bien éduquées, en particulier, sont ainsi tenues à l'écart du marché du travail. Et ceux qui restent longtemps à l'écart du marché du travail n'ont guère de possibilités de carrière. L'imposition individuelle enfin mets en place les bonnes incitations fiscales à la poursuite d'un emploi rémunéré. Elle contribue ainsi à remédier à la pénurie de travailleurs qualifiés. Toutefois, elle crée notamment une plus grande égalité des chances sur le marché du travail.

Verein Individualbesteuerung Schweiz  
Kramgasse 73, 3011 Bern  
info@individualbesteuerung.ch

**individualbesteuerung.ch**

Spenden:  
IBAN CH880025425421136740F



Initiative populaire pour  
**l'imposition individuelle**  
[www.imposition-individuelle.ch](http://www.imposition-individuelle.ch)

# Aidez-nous - veuillez recueillir des signatures

## Le plus important en bref

- Tout citoyen suisse âgé d'au moins 18 ans et ayant le droit de vote peut signer une initiative populaire.
- Avant de signer le formulaire de signature, demandez à la personne dans quelle municipalité politique elle est enregistrée. Seuls les citoyens qui ont le droit de vote dans la même municipalité politique peuvent signer sur la même liste de signatures. S'il y a plusieurs adresses postales codes postaux, entrez le code postal principal (par exemple 3000 Berne, 8000 Zurich, 1200 Genève).
- Il est préférable de remplir tous les champs à la main. L'écriture doit être lisible. Chaque personne doit signer à la main.
- Utilisez un stylo à bille ou un crayon-feutre étanche.
- Chaque signature est vérifiée auprès de la municipalité responsable respective.
- Les signatures pour l'initiative peuvent être recueillies partout dans les espaces publics. Les arrêts de bus et de tramway, les zones piétonnes et les marchés hebdomadaires sont particulièrement adaptés. Sur les propriétés privées (restaurants, gares, centres commerciaux, hôpitaux), le consentement est nécessaire pour la collecte. Veillez à respecter les mesures de protection contre le virus Corona !

## Nous vous remercions d'avance d'avoir envoyé si rapidement les formulaires de signature remplis.

**Les listes de signatures peuvent être téléchargées sur notre site web ou commandées par courrier électronique :**  
[www.imposition-individuelle.ch](http://www.imposition-individuelle.ch) / [info@individualbesteuerung.ch](mailto:info@individualbesteuerung.ch)

**Veillez envoyer les listes complétées à l'adresse suivante :**  
**Verein Individualbesteuerung Schweiz, Kramgasse 73, 3011 Bern**

Verein Individualbesteuerung Schweiz  
Kramgasse 73, 3011 Bern  
[info@individualbesteuerung.ch](mailto:info@individualbesteuerung.ch)

**individualbesteuerung.ch**

Spenden:  
IBAN CH880025425421136740F